



Compte-rendu de biologie médicale

AU LABORATOIRE

Dossier N° 3PP2500026 - 00 Acté le 07.09.2023 à 08:23
Prélevé le 07.09.2023 à 08:23 Edité le 07.09.2023 à 15:02
Prescrit par : **Dr HAGIAGE MURIEL**
3 PLACE DU LOUVRE 75001 PARIS
Identifiant d'accès à vos résultats : P-002824792

Mr WALSH DE SERRANT LUDOVIC CHARLES
23 RUE CHATEAU DES RENTIERES
75013 PARIS

IDENTITE NATIONALE DE SANTE (INS)	
Nom de naissance : WALSH DE SERRANT	N
1er prénom de naissance : LUDOVIC CHARLES	
Nom utilisé : WALSH DE SERRANT	
Prénom utilisé : LUDOVIC CHARLES	
Date de naissance : 12.09.1965 Sexe : M	
Code lieu naissance : 44109 NANTES	
N° matricule INS : Statut INS :	

VERSION **COMPLET**

HEMATOLOGIE

Intervalle de référence

Antécédents

Examens ci-dessous réalisés le 07.09.2023 , validés le 07.09.2023

HEMOGRAMME

Numération et formule par SYSMEX XN100 - @ (PV) @

Hématies	5,26	T/L	4,50 à 5,80	5,16	Le 26.09.2022	5,03	Le 13.11.2021
Hémoglobine	15,9	g/dL	13,0 à 17,0	15,9		15,3	
Hématocrite	47,9	%	40,0 à 50,0	46,6		45,4	
V.G.M	91	fL	82 à 98	90		90	
T.C.M.H	30,2	pg	Sup. à 27,0	30,8		30,4	
C.C.M.H	33,2	g/dL	32,0 à 36,0	34,1		33,7	
I.D.C	12,9	.	Inf. à 15,0	12,1		12,7	

Leucocytes **6 600** /mm3 4 000 à 10 000 6 200 5 900

Neutrophiles	51,5 %	soit	3 399	/mm3	1 500 à 7 000	3 280	2 820
Eosinophiles	4,1 %	soit	271	/mm3	Inf. à 400	248	448
Basophiles	0,9 %	soit	59	/mm3	Inf. à 100	62	71
Lymphocytes	34,8 %	soit	2 297	/mm3	1 000 à 4 000	1 941	1 982
Monocytes	8,7 %	soit	574	/mm3	200 à 1 000	670	578

Plaquettes **260 000** /mm3 150 000 à 400 000 230 000 244 000

Impédance - Sysmex - @ (PV) @

VMP 11,2 fL 7,0 à 12,0 10,5 10,5

VITESSE DE SEDIMENTATION

Micro-photomètre capillaire - ALIFAX - BECKMANN (PV)

1ère Heure **21** mm Inf. à 30

BERNARD ISABELLE

Biologiste

Compte-rendu d'exams biologiques de:

Nom de naissance : **WALSH DE SERRANT**
 1er prénom de naissance : **LUDOVIC CHARLES**
 Nom utilisé : **WALSH DE SERRANT**
 Prénom utilisé : **LUDOVIC CHARLES**
 Date de naissance : **12.09.1965** Sexe : **M**
 Dossier N° 3PP2500026 du 07.09.2023 à 08:23 Prescrit par le Dr HAGIAGE MURIEL

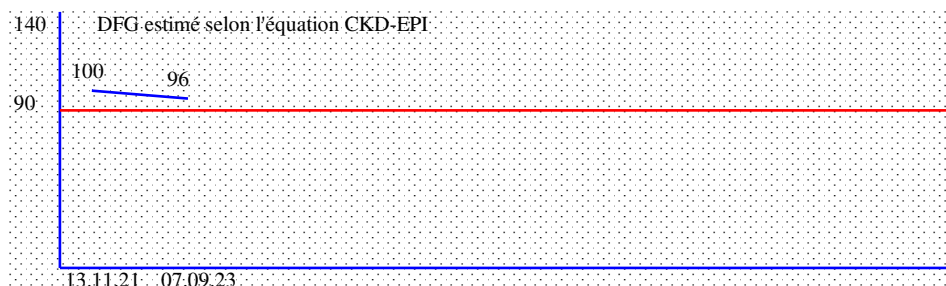
BIOCHIMIE SANGUINE

Intervalle de référence

Antécédents

Examens ci-dessous réalisés le 07.09.2023 , validés le 07.09.2023

PROTEINE C REACTIVE (CRP) Immunoturbidimétrie - Roche - @ (PV) @	0,9 mg/L	inf. à 5,0	1,0 Le 26.09.2022	<0,6 Le 13.11.2021
GLYCEMIE Hexokinase/G6PDH - Roche - voir information 01 - @ (PV) @	0,83 g/L <i>soit 4,61</i> mmol/L	0,74 à 1,06 4,11 à 5,89	1,07 Le 13.11.2021	
UREE Uréase/GLDH - Roche - (PV)	0,26 g/L <i>soit 4,3</i> mmol/L	0,17 à 0,49 2,76 à 8,07	0,32 Le 26.09.2022	
CREATININEMIE Tech enzy. std IDMS - Roche - @ (PV) @ Poids annoncé du sujet : 85 kg Clairance calculée de la créatinine Selon la formule de COCKCROFT et GAULT, pour les adaptations posologiques.	8,7 mg/L <i>soit 77</i> µmol/L	6,7 à 11,7 59 à 104	9,5	7,9
DFG estimé selon l'équation CKD-EPI	96 mL/min/1,73m ²	> 90		



Calcul recommandé par la HAS 2012 du Débit de Filtration Glomérulaire (DFG)

Le résultat de DFG est à multiplier par 1,15 pour les sujets à peau noire.

L'équation CKD-EPI n'est pas encore complètement validée pour les patients de plus de 75 ans et pour les patients dénutris ou en surpoids ou ayant une alimentation pauvre en protéines animales.

A partir de 40 ans, la décroissance physiologique doit rester < 2 mL/min/an.

Déclin modéré: entre 2 et 5 mL/min/an

Déclin sévère: sup.à 5 mL/min/an

FERRITINE Immunoturbidimétrie - Roche - (PV) @	143 ng/mL	30 à 400	169 Le 26.09.2022	131 Le 13.11.2021
--	---------------------	-----------------	--------------------------	--------------------------

Information :

Suite à une décision de l'uncam du 24.05.2017, la ferritine se substitue au dosage du fer et du couple fer+ferritine. En cas d'hyperferritinémie franche, un dosage de la saturation peut être réalisé à l'initiative du biologiste.

TRANSAMINASES (SGOT-ASAT) IFCC avec pyridoxal phosphate- Roche - Attention changement de VR le 03.01.23 (PV) @	21 U/L	Inf. à 50		
--	------------------	------------------	--	--

BERNARD ISABELLE
Biologiste



Compte-rendu d'examens biologiques de:

Nom de naissance : **WALSH DE SERRANT**
 1er prénom de naissance : **LUDOVIC CHARLES**
 Nom utilisé : **WALSH DE SERRANT**
 Prénom utilisé : **LUDOVIC CHARLES**
 Date de naissance : **12.09.1965** Sexe : **M**
 Dossier N° 3PP2500026 du 07.09.2023 à 08:23 Prescrit par le Dr HAGIAGE MURIEL

BIOCHIMIE SANGUINE

Intervalle de référence

Antécédents

Examens ci-dessous réalisés le 07.09.2023 , validés le 07.09.2023

TRANSAMINASES (SGPT-ALAT) 18 U/L Inf. à 50
 IFCC avec pyridoxal phosphate - Roche - Attention changement de VR le 03.01.23 (PV) @

**FIBROSIS-4 (FIB-4)
Score FIB-4 1,09 Inf. à 1,3**

Interprétation :

Ce score est un test de dépistage de la fibrose hépatique. S'il existe une cause connue de cytolysé hépatique ou de thrombopénie, si le patient est âgé de plus de 70 ans, il ne faut pas tenir compte de ce résultat. Dans les autres cas, si la valeur est > 2,67, un avis en hépatologie est recommandé. Si la valeur est < 1,3, il n'existe pas de maladie hépatique sévère. Dans les autres cas, un contrôle à distance est recommandé.

PHOSPHATASES ALCALINES 78 U/L 40 à 129 72 Le 26.09.2022 70 Le 13.11.2021
 IFCC - Roche - (PV)

GAMMA-GT 33 U/L 8 à 61 40 31
 Tech. colorimétrique Stand. Szasz - Roche - (PV) @

BERNARD ISABELLE
Biologiste

Compte-rendu d'examens biologiques de:

Nom de naissance : WALSH DE SERRANT
1er prénom de naissance : LUDOVIC CHARLES
Nom utilisé : WALSH DE SERRANT
Prénom utilisé : LUDOVIC CHARLES
Date de naissance : 12.09.1965 Sexe : M
Dossier N° 3PP2500026 du 07.09.2023 à 08:23 Prescrit par le Dr HAGIAGE MURIEL

INFORMATIONS

Information :

La prise de Biotine peut modifier le dosage de certaines analyses.

Un arrêt du traitement de 15 jours est suffisant pour éviter l'interférence.

La technologie utilisée évolue dans le but d'améliorer la qualité du résultat obtenu. La comparaison des résultats peut exceptionnellement être prise en défaut. Appeler votre laboratoire si nécessaire.

Information 01:

Les valeurs de référence sont données pour un prélèvement réalisé à jeun

Information 10:

Des concentrations thérapeutiques de Sulfasalazine et Sulfapyridine peuvent conduire à l'obtention de résultats erronés pour les dosages de SGOT, SGPT, CK-MB et d'ammoniémie.

Information :

Nous vous informons qu'en application de l'article L. 1211-2 du code de la santé publique, les prélèvements qui sont effectués aux fins de votre prise en charge par le laboratoire peuvent être également utilisés à d'autres fins médicales ou scientifiques, y compris à des fins de validation de méthode en interne ou de contrôles qualité, directement ou après transfert à un tiers, dans le strict respect du secret médical.

Vous pouvez à tout moment vous y opposer en vous adressant :

- par e-mail à l'adresse suivante : dataprivacy@mlab-groupe.fr
- par un formulaire de contact <https://www.mlab-groupe.fr/contacts>
- ou par courrier postal en écrivant à Nom et adresse du LBM

Information groupe MLab:

Le groupe MLab est composé des LBM :

Bio+ : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-2102, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Medibioblab : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-3289, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Medi+ : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-3814, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Medicabio : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-3508, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr


La Scala : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-3337, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BPR : Accréditation Cofrac Examens Médicaux, n° 8-3458, portée disponible sur www.cofrac.fr

Des analyses peuvent être sous-traitées entre ces sociétés, aux LBM Medibioblab Damonville (DA), Medibioblab Oréliance (OR) et au LBM BPR (BP).

@ analyse accréditée cofrac

Examens effectués par : (PV) LBM PARIS VAUGIRARD- 137 RUE DE VAUGIRARD- 75015 PARIS-N° 753792365



BERNARD ISABELLE
Biologiste

www.mlab-groupe.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le patient dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données

le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement. **Page 4 / 4**

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).